



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 7 FÉVRIER 2007

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

- Lors de sa séance du mercredi 7 février 2007, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports à l'attention du Grand Conseil en prévision de la session des 27 et 28 mars 2007 :

Améliorations structurelles agricoles : crédit de 9,2 mios de francs

Entre 1960 et 2004, le canton de Neuchâtel a consacré 139 mios de francs à la réalisation de projets d'améliorations foncières et de constructions rurales, la Confédération ayant participé financièrement à hauteur équivalente. Adopté en juin 2004 par le Grand Conseil, le dernier crédit, d'un montant de 6,5 mios de francs, est actuellement épuisé à l'instar des autres crédits engagés encore disponibles. Aujourd'hui, un nouveau crédit de 9,2 mios est donc nécessaire afin principalement de réaliser divers remaniements parcellaires du Val-de-Ruz, de créer une interconnexion des réseaux d'adduction d'eau du Locle et de la Vallée de La Brévine, ainsi que pour divers projets de constructions rurales (5,1 mios). La concrétisation de ces divers projets s'inscrit dans le renforcement de l'aire rurale, nécessaire à la réalisation du Réseau urbain neuchâtelois et contribue ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Contact : Laurent Lavanchy, chef du Service de l'agriculture, tél. 032 854 05 70/75.

Equipements universitaires

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport de décret portant octroi d'un crédit de 13,5 mios de francs pour l'achat d'équipements informatiques et scientifiques destinés à l'Université de Neuchâtel pour la période 2007-2010. La loi sur l'Université prévoit qu'un crédit d'équipement quadriennal est accordé à celle-ci pour lui permettre d'assumer les missions liées à l'enseignement et au renouvellement des chaires, ainsi qu'à la recherche et à la fourniture de prestations transversales, soit principalement des équipements scientifiques, techniques et informatiques. Le financement des équipements des universités suisses relève des collectivités responsables, soit les cantons, la Confédération, les cantons non universitaires et les fonds de tiers. L'investissement total net demandé au Canton de Neuchâtel se répartit en quatre tranches annuelles d'importance égale pour tenir compte du plan des investissements et des difficultés économiques actuelles. L'effort principal dans le domaine informatique porte notamment sur le réseau, la sécurité, les services de communication et la maintenance du parc informatique décentralisé.

Contact : Alain Becker, secrétaire général du Département de l'éducation, de la culture et des sports, tél. 032 889 69 00.

Affaires cantonales

Désignation du nouveau chef du Service des communes

Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre Leu, 46 ans, comme nouveau chef du Service des communes. Actuellement juge auprès de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement (CRINEN) à Berne, M. Pierre Leu, succédera à M. André Rüedi - qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite - et entrera progressivement en fonction dès le 19 février afin d'assurer une bonne transition. Marié et père de deux enfants, domicilié à Saint-Blaise (NE), M. Pierre Leu est au bénéfice d'une licence en droit et d'un brevet d'avocat, tous deux obtenus à Neuchâtel. De 1991 à 1999, il a travaillé en qualité d'adjoint scientifique chargé du contentieux en langue française auprès du Service juridique du Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports de l'énergie et de la communication (DETEC) à Berne. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il fonctionne en qualité de juge auprès de la CRINEN, chargé notamment de l'instruction des recours formés contre les décisions du DETEC et des offices fédéraux qui y sont rattachés et de conduire l'instruction et la finalisation des décisions sur recours de différents projets. Dans le cadre de ses fonctions, M. Pierre Leu a été amené à conduire des procédures complexes qui lui ont permis d'acquérir une bonne compréhension des questions techniques et des rapports entre collectivités publiques. En outre, ses capacités de négociateur et de médiateur exercées dans différentes négociations où il a été amené à représenter la Confédération ou le DETEC sont également des atouts qui ont été retenus par le Conseil d'Etat pour le désigner à ce poste. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions à la tête du Service des communes, M. Pierre Leu sera notamment appelé à travailler sur les projets de fusion des communes neuchâteloises et de leur apporter l'appui nécessaire.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Départ de la médecin-directrice du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents

Après 20 années passées en tant que médecin-chef au Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea), anciennement Office médico-pédagogique (OMP), et, depuis 2003, en qualité de médecin-directrice, la Dresse Marie-Odile Goubier-Boula a choisi de faire valoir son droit à la retraite pour fin septembre 2007. Sa succession sera examinée prochainement, notamment dans la perspective de la probable création d'un Centre neuchâtelois de psychiatrie, dans lequel il est prévu d'intégrer le SMPea. La Dresse Marie-Odile Goubier-Boula est entrée au sein de l'administration cantonale en 1983, engagée en qualité de médecin-chef du secteur de la guidance infantile, pour tout le canton de Neuchâtel. En octobre 2003, elle est nommée médecin-directrice du SMPea. Rattaché à feu le Service de la jeunesse au sein de l'ancien Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, l'OMP est en effet devenu le SMPea lors de la restructuration des départements de l'administration cantonale et est depuis lors rattaché au Département de la santé et des affaires sociales. Durant toutes ces années, la Dresse Marie-Odile Goubier-Boula a tissé des liens étroits avec de nombreuses familles et professionnels de l'enfance. Ses investigations cliniques notamment, ainsi que sa participation à de nombreuses réflexions au sujet de l'enfance menées aux niveaux cantonaux et romands, sans oublier les séminaires et conférences qu'elle a animés, en ont fait une spécialiste en pédopsychiatrie appréciée et renommée. A noter que la Dresse Marie-Odile Goubier-Boula a également co-créé le Centre de recherches familiales et systémiques, soit un collectif de psychiatres et de psychologues dispensant thérapies et formation à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat tient à relever les hautes compétences en pédopsychiatrie de la Dresse Marie-Odile Goubier-Boula. Il lui adresse ses plus vifs remerciements pour son dévouement, son engagement et la capacité avec laquelle elle a accompli ses tâches durant toutes ces années et l'assure de sa plus profonde reconnaissance. Il lui présente encore tous ses vœux pour une pleine et heureuse retraite.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Gestion des boues de dépotoirs de routes

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant les règles de gestion des boues de dépotoirs de routes. Si ces déchets - contenant notamment des métaux lourds et des hydrocarbures - étaient jusqu'ici mis en décharge, ils devront dorénavant subir un traitement pour respecter les exigences légales fédérales. Les boues liquides résultant de la vidange des dépotoirs seront filtrées au moyen de bennes filtrantes. Après filtration, le résidu sera acheminé auprès de l'entreprise CRIDEC SA, à Eclépens (VD), pour y être recyclé. Une station, comprenant une série de bennes filtrantes, est en cours de réalisation dans les hauts de la ville de Neuchâtel, au lieu-dit « Plaines-Roches », à proximité immédiate de la déchetterie régionale. Cette installation est dimensionnée pour répondre aux besoins de l'ensemble des communes neuchâteloises, raison pour laquelle l'Etat a décidé d'en assumer les coûts d'investissement.

Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 8 février 2007